

## epreuve de droit constit

Par **ledruo11**, le **16/01/2005** à **15:05**

bonjour

pour le sujet suivant:

A l'aide des documents suivants, dites en quoi la réforme du fédéralisme allemand est à la fois nécessaire et difficilement réalisable??

faut-il obligatoirement faire un plan style

I)Nécessaire

II)difficilement réalisable

ou est-il possible d'aménager un plan qui garde les mêmes directives mais sous une autre forme... de façon à donner un sens au devoir  
comme la différence entre

la Théorie

(retour à un équilibre initialement prévu par la loi fondamentale allemande de 1949?, issue toute trouvée en théorie... )

et la pratique

(réalité du contexte politique, échec de la commission en charge du dossier de la réforme, difficulté mais nécessité de maintenir le débat sur cette réforme...)

oui, non ??

Par **jeeecy**, le **16/01/2005** à **15:29**

bonjour

je déplace cela en droit constit car cela me semble plus approprié

et je laisse la place aux pointures du forum de droit constit pour répondre...

Par **fabcubitus1**, le **16/01/2005** à **15:59**

Eh mais ça c'est pas en 1ère année, non? C'est "systèmes politiques"? J'ai jamais étudié le

systeme politique allemand!

Par **ledruol1**, le **16/01/2005 à 17:04**

oui je suis en premiere année.  
enfin c'est un peu special car je suis en classe preparatoire en meme temps que mon Deug de droit (licence 2 si vous preferez).  
en claire c'est une prepa integree.

Pour revenir au sujet, j'espere que la logique que G donne à mon devoir est correct ...

Par **fabcubitus1**, le **16/01/2005 à 17:12**

En fait, ça a l'air axé sur la pratique, donc je te suggérerais de parler de la théorie en introduction, pour amener le cadre, et de développer la pratique dans tes deux parties, sur l'axe que tu as mis dans ta 1ère proposition, et si tu veux, tu peux mettre des intitulés différents, mais qui ont le même sens, pour donner à ton devoir plus d'originalité.

Par **jeeecy**, le **16/01/2005 à 17:47**

je viens de relire ta question et en fait je crois que je peux y répondre car c'est général...

alors il ne faut jamais faire I) théorie II) pratique

il faut mélanger cela

ton premier plan me paraît plus adapté vu le sujet

Par **ledruol1**, le **16/01/2005 à 21:10**

les livres de methodologie semblent dire le contraire.

Par **ledruol1**, le **16/01/2005 à 21:41**

à noter que les documents joints portent bien à faire cette distinction entre la theorie et pratique...

dans la premiere partie il s'agit d'expliquer le desequilibre entre les 2 chambres ( federal et lander) avec les decisions qui doivent etre prises

cf la refome en question, qui apporte certes des solutions qui semblent claires, applicables de façon à retrouver un équilibre initialement prévu par la loi fondamentale de 1949 depuis longtemps perdu ...

et dans la desieme partie il s'agit d'expliquer ( attention à la phrase qui tue) qu'entre le dire et la faire il y a tout l'espace de la mer!

et de justement mettre en avant ce fossé entre cette reforme, sa logique qui est en theorie applicable (vue en premiere partie), avec la réalite des faits où le context politique ne rend pas possible sa realisation, et l'echeque de la comission en charge du projet de reforme qui temoigne bien de l'infesabilité de celle-ci. tout en ayant à l'esprrie que meme si cette reforme semble bien male engagée il faut maintenir ouvert le debat sur la question car necessaire (ouverture du sujet en fin de devoir)....

ça me semble pas trop mal

Par **jeeecy**, le **16/01/2005** à **22:05**

sauf qu'a mon avis ta premiere partie ne sert a rien car ce qui est justement interessant c'est de voir comment cette reforme va etre mise en pratique...

perso je ferai une partie sur l'executif avec theorie et pratique  
pui legislatif avec theorie et pratique

mes sou parties ne seraient pas theorie et pratique mais prendrait un organe et la tu appliques la theorie puis la pratique

ex

I) executif

A)le gouvernement

1)theorie

2)pratique

B)le president de la republique

1)theorie

2)pratique...

enfin en appliquant cela a tes idees bien sur

Par **ledrurol1**, le **16/01/2005** à **22:22**

je justifie la necessite de cette refome en exposant les principes prevues par la loi fondamentale de 1949, qui ne sont plus respectés, et qu'ainsi la refome apporte des solutions qui semblent claire pour retrouver cet equilibre.(là j'ai repondu à cette idée de "nécessité" de la reforme).

mais des solutions qui ne restent pour le moins que Theoriquement applicable car la realité des faits montre bien l'echeque de celle si.

(et là j'ai repondu à cette idée de "difficilement applicable").

les documents aux nombre de 3, plus un extrait des articles de la loi fondamentale All, ne permettent pas de faire une explication telement detailée entre l'executif et le legislatif ...

Par **jeeecy**, le **16/01/2005** à **22:42**

dans ce cas ok je suis d'accord

PS :

[quote="ledruol1":2l7gfgvn]des solutions qui semblent [quote:2l7gfgvn] semblent...

[quote="ledruol1":2l7gfgvn]l'echeque[/quote:2l7gfgvn]  
l'échec

Par **ledruol1**, le **16/01/2005** à **22:59**

:oops: :oops:

G honte. Image not found (tag:petufokindvri type unknown)